

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 33 (2003)
Heft: 5

Rubrik: Votations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

■ Souffrant, le système de santé suisse? Un truisme en cette décennie de hausses continuelles des primes, qui explique la pluie de remèdes, du simple cataplasme à l'opération lourde, prônés pour soigner le malade. Le peuple se prononcera, le 18 juin, sur un traitement mis au point par le Parti socialiste et l'Union syndicale suisse.

Assurance maladie: adieu à la prime par tête

L'initiative populaire fédérale «La santé à un prix abordable», dite aussi initiative-santé, soutenue entre autres par la Fédération romande des consommateurs, l'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI) et la Fédération des associations de retraités et de l'entraide en Suisse (FARES), propose deux médicaments. Elle prône d'une part un changement fondamental du système de financement et, d'autre part, des mesures pour stabiliser les coûts.

Calcul de primes

Quelle sera votre prime en cas d'acceptation de l'initiative sur la santé? L'association «La santé à un prix abordable», répond à la question par téléphone (031 329 69 94) ou par mail: info@gesundheit-sante.ch, et sur son site internet: www.gesundheit-sante.ch. Sur le net toujours, le site www.comparis.ch offre des comparatifs. Les adversaires de l'initiative fournissent la plupart de leurs informations sur leur site: www.impotsante-non.ch.



Pierre-Antoine Grisoni / Strates

L'initiative préconise une surveillance fédérale de la médecine de pointe.

Le premier volet, surtout, alimente les débats, où s'entrechoquent les chiffres, contradictoires selon qu'ils sont articulés par les uns ou les autres. En cas d'acceptation, paiera-t-on moins ou davantage de primes? L'augmentation de la TVA sera-t-elle cruelle ou modérée?

L'initiative demande que les coûts de l'assurance soient en

partie supportés par une augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) – première nouveauté – et – seconde innovation – par des cotisations calculées selon la situation financière de l'assuré (revenu moins Fr. 20 000 et fortune dès un million de francs, précise le texte).

Les calculs des initiants montrent que ce système entraînerait

une baisse des primes pour près de 80% des assurés, qui débourseraient alors pour leur assurance maladie, en moyenne suisse, 4,3% de leur revenu imposable. Qui paierait dès lors la charge supplémentaire? Principalement les familles disposant de plus de 200 000 francs de revenus et les célibataires gagnant plus de 100 000 francs, assurent

les défenseurs de «La santé à un prix abordable». Et les fortunes, donc, dès un million de francs, qui seraient imposées de 0,3%. Quant à l'augmentation de la TVA, 1,5 point suffira, estime le comité d'initiative; 1,5 point qui représenterait dans ce cas un quart du financement total, sachant que l'initiative prévoit que cette part, à définir dans une loi, peut monter jusqu'à 50%.

Opposition économique

Les adversaires du texte – notamment Santésuisse, organe faitier des caisses maladie, mais encore un comité interpartis bourgeois, le Conseil fédéral et le Parlement – assèment d'autres taux, moins optimistes: une augmentation de la TVA jusqu'à 5 points, une imposition du revenu de plus de 5% et de la fortune de plus de 0,8%. En lançant sa campagne, en février dernier, Pascal Couchepin, président de la Confédération et chef du département de l'Intérieur, a même qualifié l'initiative de «peu sociale»: la hausse de la taxe, qui se répercuterait immanquablement sur le prix des produits, frapperait tout le monde, y compris les bas revenus, doublement désavantagés puisque disparaîtraient encore les subventions dont ils bénéficient aujourd'hui.

Enfin, lui reprochent les opposants, l'initiative supprime toute incitation à adopter un comportement soucieux des coûts (l'un des objectifs manqués des franchises actuelles). Ils se disent, de plus, peu convaincus par l'efficacité des mesures que le texte propose dans son second volet pour maîtriser les coûts de la santé.

Le rôle de la Confédération

En cas d'acceptation, la Confédération sera chargée de réglementer la médecine de pointe et de coordonner les planifications sanitaires cantonales, afin, par

exemple, que les appareils de haute technologie soient achetés uniquement en cas de besoin ou, autre exemple, que ne se multiplient les centres de transplantation.

La Confédération devra aussi fixer un prix maximal pour les

soins et les médicaments; à elle encore de contrôler le nombre de médecins et leur répartition en fonction des besoins de la population et d'intervenir lorsque le volume des prestations est excessif. Cela, tout en veillant à ce que l'efficacité et la qualité

soient au rendez-vous. Car, affirme l'initiative, l'assurance obligatoire garantit à tous les assurés une assistance médicale de qualité adaptée aux besoins et financièrement abordable.

Nicole Rohrbach

Soins à domicile encouragés

Générations a demandé à Giovanna Garghentini Python, secrétaire centrale de l'association «La santé à un prix abordable», de répondre à quelques arguments des adversaires de l'initiative.

– **L'initiative socialiste propose de recourir à la TVA, impôt unanimement décrit comme antisocial. N'est-ce pas contradictoire?**

– C'est vrai que c'est un impôt antisocial en lui-même, mais par rapport aux primes actuelles, on va vers un mieux! Selon nos calculs, 1,5% suffiront, dont 0,4% seulement se répercuteront sur le prix des biens de consommation courante.

– **Ce qui signifie...?**

– Un exemple: une personne avec un revenu annuel de 20 000 francs paiera zéro franc

de cotisations – pour autant, bien sûr, que sa fortune ne dépasse pas un million. La hausse de la TVA, de son côté, fera que ses dépenses pour les biens de base augmenteront, en moyenne suisse, de 17 francs par mois... bien peu par rapport à une prime actuelle! Par comparaison, pour un revenu de 90 000 francs, cette hausse représente 53 francs par mois. L'augmentation de 1,5% ne touchera en entier que les produits plus luxueux, comme les voyages, les voitures, les repas au restaurant.

– **On reproche aussi à l'initiative de supprimer les subsides.**

– C'est faux, ils resteront, puisque l'initiative précise que les prestations de la Confédération et des cantons en faveur du secteur de la santé – et donc les

subsides – seront au moins égales aux montants de l'année 1997. On aura simplement moins besoin de les utiliser. Et nous insistons pour que l'argent économisé soit consacré aux soins à domicile.

– **Quant à la disparition annoncée des franchises...**

– C'est encore faux! L'initiative ne dit rien au sujet des franchises.

– **Le nouveau système, selon ses opposants, supprimerait la concurrence entre les caisses, concurrence censée faire baisser les prix.**

– (Rires) Vous voyez actuellement une concurrence et une baisse des prix, vous? Les caisses pourront toujours la faire jouer dans le secteur des assurances complémentaires.

N. R.

Tableau comparatif entre les primes actuelles (moyennes) et celles calculées selon les données de l'initiative

Cantons	Taux sur le revenu	Prime actuelle (adulte)	Primes en cas d'acceptation de l'initiative		
			Revenu imposable	Fr. 40 000	Fr. 80 000
BE	4,1%	260.20	94	251	412
FR	4,3%	253.20	98	261	428
GE	5,6%	389.60	119	326	537
JU	4,7%	300.95	104	281	462
NE	4,9%	319.00	108	291	478
VD	5%	338.70	109	296	487
VS	3,8%	211.20	89	236	387